



# Torture et mandat d'arrêt européen, le nécessaire contrôle des juges français

## INVITATION - CONFÉRENCE DE PRESSE

**Mercredi 30 octobre 2019, à 11h00**

**Au siège de la Ligue des droits de l'Homme (salle Alfred-Dreyfus)**

**138 rue Marcadet, 75018 Paris – M° Lamarck-Caulaincourt (12)**

Il s'agira d'évoquer **une affaire judiciaire inédite en France** : un mandat d'arrêt européen émis par l'Audience nationale espagnole qui repose sur des déclarations autoinculpatrices de la personne recherchée dont il est établi qu'elles ont été obtenues par la torture et la réponse judiciaire apportée à cette demande.

### Interviendront :

- **Michel TUBIANA**, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme (LDH)
- **Anaiz FUNOSAS**, présidente de l'association Bake Bidea
- **Docteur DUTERTE**, médecin expert formé à la détection des conséquences de la torture selon le Protocole d'Istanbul et qui est l'auteur de l'expertise judiciaire de la personne recherchée dans le cadre du mandat d'arrêt européen
- **Laura PEGO**, coautrice du rapport sur la torture (1960-2014) sollicité par le gouvernement basque qui conclut à l'existence de 4.113 cas de torture commis à l'encontre de citoyens de la Communauté autonome basque dans la période étudiée.
- **Maître Grégory THUAN DIT DIEUDONNE**, avocat au Barreau de Strasbourg, et **Maître Xantiana CACHENAUT**, avocate au Barreau de Bayonne, conseils de la personne torturée qui fait l'objet du mandat d'arrêt européen.

### Contacts :

- Virginie Péron et Chloé Keller (service communication de la LDH) : 01 56 55 51 07/08, [presse@ldh-france.org](mailto:presse@ldh-france.org)
- Emilie Martin (Bake Bidea-Le chemin de la paix) : 06 72 61 51 94 [bake.bidea@gmail.com](mailto:bake.bidea@gmail.com)